

**TRAITEMENTS DES EAUX DANS LE BATIMENT****Document technique 22-02**

Traitement des Eaux de Chauffage  
et de Refroidissement

Document technique 22-02 rev 00  
31/07/2018

Établissement public au service de l'innovation dans le bâtiment, le CSTB, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, exerce quatre activités clés : la recherche, l'expertise, l'évaluation, et la diffusion des connaissances, organisées pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique dans le monde de la construction. Son champ de compétences couvre les produits de construction, les bâtiments et leur intégration dans les quartiers et les villes.

Avec plus de 900 collaborateurs, ses filiales et ses réseaux de partenaires nationaux, européens et internationaux, le groupe CSTB est au service de l'ensemble des parties prenantes de la construction pour faire progresser la qualité et la sécurité des bâtiments.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent document technique, faite sans l'autorisation du CSTB, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (article L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle). Le présent document a été rédigé sur l'initiative et sous la direction du CSTB qui a recueilli le point de vue de l'ensemble des parties intéressées

© CSTB

## HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

<b>N° de révision</b>	<b>Date application</b>	<b>Modifications</b>
00	31/07/2018	Création du document technique

## Table des matières

<b>1. Modalités de surveillance par le CSTB en installation .....</b>	<b>5</b>
1.2. Visite d'Installation en Service	
CSTBat Service Traitement des Eaux de Chauffage et de Refroidissement.....	5

# 1. Modalités de surveillance par le CSTB en installation

## 1.2. Visite d'Installation en Service - CSTBat Service Traitement des Eaux de Chauffage et de Refroidissement

Lors de la visite d'Installation en service, le CSTB vérifie la conformité :

- de l'installation aux exigences de la réglementation sanitaire en vigueur,
- de l'installation aux exigences de l'Avis Technique,
- de la mise en œuvre du procédé de traitement à l'Avis Technique,
- de la prise en charge et du suivi technique du procédé de traitement à l'Avis Technique mis en œuvre,
- des conditions de stockage et de conditionnement du ou des produit(s),
- du marquage de l'installation,
- du marquage du dispositif de rétention (si défini dans l'Avis Technique).

Le CSTB réalise également lors de cette visite :

- la description de l'installation,
- des prélèvements d'eau pour analyses et systématiquement effectués au niveau des points suivants :
  - o Eau de ville (EDV).
  - o Eau prétraitée (EM), si prétraitement (en général, adoucisseur).
  - o Eau de chauffage ou de Refroidissement (ECR).
- l'observation des coupons témoins ou des coupons de corrosion si définis dans l'Avis Technique mis en œuvre,
- l'observation des chasses sur le réseau et sur le dispositif de rétention (si dispositif défini dans l'Avis Technique mis en œuvre),
- l'observation de l'intérieur du dispositif de rétention (si dispositif défini dans l'Avis Technique mis en œuvre).